
S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Vendredi 4 octobre 1974. — *Présidence de Mme Suzanne Crémieux, président d'âge.* — La commission a, par acclamations, élu **M. Jean de Bagneux, président.**

Présidence de M. Jean de Bagneux, président. — Le président, après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignaient, a rendu hommage à l'œuvre accomplie par son prédécesseur, M. Louis Gros. Il a, ensuite, souligné tout l'intérêt des problèmes dont l'étude est du ressort de la commission des affaires culturelles. Après avoir invité les rapporteurs de la commission à contribuer par leurs travaux à la solution de ces problèmes, le président a émis le vœu que l'ensemble de la commission, et tout spécialement les membres de son bureau et les rapporteurs, puissent le seconder dans l'exercice de ses propres responsabilités.

La commission a ensuite réélu les vice-présidents et secrétaires de son bureau qui est constitué de la manière suivante :

Président : M. Jean de Bagneux ;

Vice-présidents : MM. Georges Lamousse, Adolphe Chauvin, Henri Caillavet et Jean Fleury ;

Secrétaires : MM. Claudius Delorme, Maurice Vérillon, Jacques Habert, Mme Catherine Lagatu.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Vendredi 4 octobre 1974. — *Présidence de M. Henri Prêtre, président d'âge.* — La commission a procédé tout d'abord à l'élection de son président.

Par 46 voix, 11 bulletins blancs et 3 divers, **M. Jean Bertaud**, président sortant, a été réélu.

Présidence de M. Jean Bertaud, président. — Après avoir remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui avaient exprimée et rappelé la composition du bureau sortant, le président leur a demandé de procéder à l'élection de **quatre vice-présidents**.

Etaient candidats : MM. Joseph Yvon, Mistral, Chauty, Raymond Brun, Chatelain, Lucotte et Voyant.

Ont obtenu :

MM. Mistral	49 voix.
Joseph Yvon	42 voix.
Lucotte	34 voix.
Chauty	24 voix.
Voyant	22 voix.
Chatelain	19 voix.
Raymond Brun	15 voix.
Divers	1 voix.

Ayant obtenu la majorité absolue, **MM. Mistral, Joseph Yvon et Lucotte** ont donc été proclamés **vice-présidents** et, après que M. Raymond Brun eût déclaré retirer sa candidature en faveur de M. Chauty, il a été procédé à un *deuxième tour de scrutin*.

Ont obtenu :

MM. Chauty	27 voix.
Chatelain	17 voix.
Voyant	13 voix.
Blancs ou nuls	3 voix.

Aucun des candidats n'ayant encore obtenu la majorité absolue, il a fallu procéder à un *troisième tour de scrutin*. M. Voyant a déclaré alors retirer sa candidature.

Ont obtenu :

MM. Chauty	33 voix, élu.
Chatelain	21 voix.
Blancs ou nuls	3 voix.

Pour les **secrétaires**, en se conformant à la règle édictant le respect d'une certaine proportionnalité, ont été désignés, par acclamations, **MM. Bouloux, Chatelain, Lemaire et Voyant**.

A l'issue de ces différents votes, le président a déclaré ainsi constitué, pour une période de trois ans, le bureau de la commission :

Président	M. Jean Bertaud.
Vice-présidents	MM. Paul Mistral. Joseph Yvon. Marcel Lucotte. Michel Chauty.
Secrétaires	MM. Jean-Marie Bouloux. Fernand Chatelain. Marcel Lemaire. Joseph Voyant.

Le président a indiqué ensuite à ses collègues qu'il leur faudrait se réunir, le mercredi 9 octobre, pour entendre **M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche**, sur le projet de loi relatif aux **économies d'énergie** et, vu l'urgence attachée à ce texte, il leur a demandé de confirmer **M. Pintat** dans ses fonctions de rapporteur.

Il a également été décidé de ne désigner que la semaine prochaine **les quinze rapporteurs pour avis des budgets** ressortissant à la compétence de la commission, dont le président a donné la liste.

Enfin, ont été brièvement évoqués les textes encore à l'ordre du jour de la commission et, notamment, le projet de loi organisant un régime de garantie pour les calamités agricoles dans les D. O. M.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Vendredi 4 octobre 1974. — *Présidence de M. Parisot, président d'âge.* — La commission, réunie pour élire son bureau, a désigné, à l'unanimité, par 37 voix sur 37 suffrages exprimés, **M. André Colin** comme président.

Présidence de M. André Colin, président. — Après avoir exprimé ses vifs remerciement à ses collègues pour le témoignage de confiance unanime qu'ils lui ont manifesté, le président a invité la commission à désigner **quatre vice-présidents**.

Ont été élus par acclamations: **MM. Périquier, Taittinger, Ménard et Pinton.**

La commission a ensuite désigné ses **secrétaires** : **MM. Genton, Boucheny, Jaffar el Amjade, Giraud et Palmero.**

La commission est donc ainsi constituée :

Président	M. André Colin.
Vice-présidents	MM. Péridier. Taittinger. Ménard. Pinton.
Secrétaires	MM. Genton. Boucheny. Jaffar el Amjade. Pierre Giraud. Palmero.

AFFAIRES SOCIALES

Vendredi 4 octobre 1974. — *Présidence de M. Henri Terré, président d'âge.* — La commission a procédé à l'élection de son **président. M. Souquet** a été élu par acclamations.

Présidence de M. Souquet, président. — La commission a complété son bureau en élisant, également par acclamations :

— **MM. Grand, Henriet, Lemarié et Viron** aux postes de **vice-présidents** ;

— **Mlle Scellier, MM. Cathala, Marie-Anne et Mézard** comme **secrétaires.**

M. Schwint a été désigné comme **rapporteur** du projet de loi (n° 256, 1973-1974), modifié par l'Assemblée Nationale, relatif à la profession d'opticien-lunetier détaillant et à la qualification d'**adaptateur de prothèse optique de contact** (titre IV du livre IV du code de la santé publique), en remplacement de **M. Blanchet.**

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Vendredi 4 octobre 1974. — *Présidence de M. Pierre Prost, président d'âge.* — Le président a tout d'abord présenté ses félicitations aux membres de la commission qui avaient été réélus sénateurs et il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres. Il a ensuite exprimé au nom de la commission des vœux de prompt rétablissement à **M. Alain Poher, président du Sénat.**

Après avoir appelé MM. Moinet et Pierre Brousse à venir siéger comme secrétaires d'âge et rappelé les conditions de déroulement du scrutin, M. Prost, président d'âge, a demandé quels étaient les candidats à la présidence de la commission. M. Raybaud a alors proposé la candidature de M. Edouard Bonnefous au nom du groupe de la gauche démocratique.

M. Edouard Bonnefous a été élu par acclamations président de la commission.

Présidence de M. Edouard Bonnefous, président. — Après avoir remercié le président d'âge, **M. Edouard Bonnefous a prononcé l'allocution suivante :**

« On a dit, un jour : « Ce qu'il y a de plus difficile dans la vie d'un homme politique ce n'est pas d'être élu, mais d'être réélu ». En y réfléchissant, cette réflexion me paraît très pertinente. L'élection c'est une confiance faite à la personne, la réélection c'est un renouvellement de cette confiance, mais, après un jugement motivé sur l'action de celui à qui l'on a d'abord fait confiance. C'est vous dire que ma gratitude est grande, à votre égard, mes chers collègues, pour votre décision de me maintenir à la tête de cette importante commission pour trois nouvelles années.

« Quand vous m'aviez élu à la présidence, j'avais cité cette phrase d'Emerson : « Il faut d'abord continuer et ensuite commencer. » Je crois avoir tenu parole. Mais les initiatives que j'ai pu prendre n'ont été possibles que grâce à votre soutien constant, aux encouragements que vous m'avez prodigués et à votre assiduité. On dit parfois que les commissions souffrent d'un absentéisme très fâcheux. Ce n'est pas le cas de la nôtre. Je devrais dire que c'est même le contraire dans notre commission. Malgré nos travaux de plus en plus absorbants et nos séances de plus en plus fréquentes, vous participez de plus en plus nombreux à nos travaux et, je tiens à le préciser, non seulement aux travaux exceptionnellement absorbants de nos sessions, mais aussi, aux auditions de nos intersessions, au cours desquelles nous pouvons entendre les plus importantes personnalités françaises et internationales. De cette assiduité, en dépit des charges souvent très lourdes qui sont les vôtres dans vos départements ou régions, je vous suis personnellement très reconnaissant.

« Notre commission vient, comme le Sénat tout entier, de subir de très notables changements. Vous ne comprendriez pas que je n'exprime pas, en votre nom à tous, notre mélancolie et nos regrets de certaines disparitions ou de certains départs.

« Et d'abord, la disparition, toute récente, du président Courrière qui, après le long calvaire qui fut le sien ces deux dernières années, vient de nous quitter. Il laissera parmi nous un souvenir durable. La vivacité de ses réparties, de ses critiques étaient la marque de sa forte personnalité.

« Permettez-moi d'évoquer, une fois de plus, par la pensée, notre si regretté collègue André Armengaud, dont j'ai déjà prononcé l'éloge, mais dont la multiplicité des manifestations de sympathie en France et à l'étranger depuis son décès prouvent aussi la très grande estime qu'il inspirait.

« Avant même le renouvellement de septembre, le départ volontaire du président Gaston Monnerville nommé par le président Poher au conseil constitutionnel nous a, en dépit de cette nomination flatteuse, laissé d'incontestables regrets. Il avait volontairement abandonné la commission des affaires étrangères pour venir chez nous, et il avait accepté de se charger du rapport des affaires culturelles. Nous n'oublions pas la séance si brillante au cours de laquelle Gaston Monnerville, au nom de la commission, et Maurice Druon, au nom du Gouvernement, échangèrent leurs opinions sur ce que doit être dans notre pays une politique culturelle.

« Je tiens à vous dire de la part du président Monnerville, qui m'en a formellement chargé, le très grand souvenir qu'il garde de la commission, des rapports qui existent entre nous, du plaisir et de l'intérêt qu'il a éprouvé à participer à nos travaux.

« Le renouvellement de septembre a profondément modifié la composition de notre commission. Il y a ceux qui, volontairement, ont quitté le Sénat comme notre collègue Henri Henneguella qui rapportait devant nous le budget des postes et télécommunications.

« Il y a ceux qui ont pu mesurer l'ingratitude du suffrage des électeurs qui n'est plus l'apanage exclusif du suffrage universel, mais apparaît, plus fréquemment que par le passé, dans le suffrage des notables eux-mêmes. Ma première pensée ira à celui qui appartient à notre commission durant vingt-cinq ans et qui fut, si longtemps, notre vice-président, Paul Driant.

« Il jouissait parmi nous d'une considération largement justifiée par ses connaissances étendues, la qualité de ses rapports consacrés à l'agriculture et les importantes fonctions qu'il exerçait comme président du crédit agricole où il était d'ailleurs le représentant de notre commission.

« Son contemporain d'élection au palais du Luxembourg, son collègue du département de la Moselle, Jean-Eric Bousch a subi le même sort. Nous le voyons partir à regret. Il était un peu

l'enfant terrible de notre commission mais nous l'apprécions pour la vivacité de ses critiques qui ne ménageaient même pas ceux qu'il soutenait de ses votes, ses boutades et sa gentillesse.

« Deux départs nous ont surpris profondément et unanimement peiné, ceux d'André Diligent et de Marcel Martin. André Diligent fut le plus exemplaire des rapporteurs. Travailleur infatigable, sachant mieux que personne fouiller une question, découvrir les dangers, les tares ou même les vices des situations, il avait donné à ce rapport de l'information et de l'O. R. T. F. une dimension nationale. L'ayant moi-même longtemps détenu, je peux témoigner de l'autorité considérable qu'André Diligent avait su prendre dans le monde difficile de l'audiovisuel. Marcel Martin, si compétent, si intelligent et si qualifié pour rapporter devant nous le budget de la justice va retrouver sa place au Conseil d'Etat, mais son échec en Meurthe-et-Moselle me paraît d'une très grande injustice car il prive le Sénat d'une personnalité difficilement remplaçable.

« Comment ne pas dire également le regret que nous avons éprouvé en ne retrouvant pas à la suite du renouvellement, notre doyen d'âge, M. Martial Brousse.

« Je veux saluer en votre nom à tous nos nouveaux collègues.

« Et d'abord celui que nous voyons avec un si vif plaisir reprendre sa place parmi nous. Il ne nous avait pas dit adieu, mais comme on dit au Canada, un bref au revoir. Oui, mon cher ami, Bernard Chochoy, nous disons merci aux électeurs du Pas-de-Calais qui vous ont, à nouveau, manifesté leur confiance.

« Maurice Schumann, une fois de plus, nous allons donc nous retrouver. Ce n'est pas seulement de l'Institut dont je veux parler, mais, surtout, d'une époque plus lointaine, celle de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale où nous avons, l'un et l'autre, commencé notre carrière politique, qui, malgré les drames et les péripéties de cette longue période de près de trente ans, nous a apporté, à l'un et à l'autre, plus de satisfactions que de déboires.

« Je n'oublie pas, vous le savez, l'appui décisif que vous m'aviez apporté à la présidence de la commission des affaires étrangères, c'est vous dire le plaisir avec lequel je vous accueille ici.

« Je veux également exprimer à notre collègue Schleiter la grande joie que nous avons de le voir revenir parmi nous après son éclatant succès dans la Meuse.

« Il fut membre de notre commission jusqu'au moment où ses importantes fonctions de président du groupe des indépendants, puis de vice-président du Sénat l'avaient obligé à

nous abandonner. Son retour à la commission des finances est une nouvelle preuve de l'autorité de notre commission au palais du Luxembourg.

« M. André Fosset fut également notre collègue. Président du groupe de l'U. C. D. P., il a accepté, malgré ses importantes fonctions, de reprendre place parmi nous. Son activité, son dynamisme, son efficacité, l'aménité de ses rapports constituent pour notre commission un enrichissement dont nous profiterons tous.

« J'accueille avec plaisir, en votre nom à tous, MM. Cluzel, Blin, Chazelle et Jargot qui font, pour la première fois, leur entrée à la commission. Je suis persuadé qu'ils se réjouiront d'avoir été désignés par leurs groupes pour participer à nos travaux et qu'ils pourront en mesurer l'importance.

« Nous allons, mes chers collègues, vivre des heures difficiles, nous allons, une fois encore, avoir à jouer un rôle très important dans la vie de notre pays en raison de l'acuité et de la gravité des problèmes financiers, budgétaires et monétaires.

« La commission des finances du Sénat, qui dispose d'une très grande autorité morale, devra, comme elle l'a toujours fait dans le passé, se montrer à la fois critique et sévère, sans pour autant se départir de sa parfaite objectivité.

« Pour traverser cette passe difficile, nous étions menacés de ne plus avoir le pilote auquel nous devons tant, notre rapporteur général, Coudé du Foresto. Il avait pris une décision que nous regrettions unanimement, celle de ne plus conserver ses fonctions actuelles. C'eût été une décision désolante. Heureusement, il a bien voulu céder aux instances nombreuses de ses collègues qui sont aussi ses amis et je suis en mesure de vous annoncer une très bonne nouvelle : il accepte une fois encore d'être notre porte-parole devant le Sénat. Vous savez que notre collègue n'aime pas les éloges ; je ne lui dirai donc pas ce que ma déférente affection, mon admiration pour son travail assidu, l'acuité de son intelligence et sa jeunesse, oui, sa jeunesse, devraient lui exprimer publiquement. Non, je lui dirai simplement : merci. »

La commission a, alors, désigné son **rapporteur général**, poste pour lequel M. Monory, au nom du groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, a présenté la candidature de M. Yvon Coudé du Foresto. A la demande de ce dernier, il a été procédé à un scrutin secret dont les résultats ont été les suivants :

Votants	35
Blancs ou nuls.....	3
Suffrages exprimés.....	32

M. Coudé du Foresto a obtenu 32 voix.

Ayant ainsi été désigné comme rapporteur général de la commission, M. Coudé du Foresto a remercié ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignaient puis il a demandé à la commission de désigner **M. Monory** comme **rapporteur général adjoint**. La commission a accédé à cette demande.

Un accord ayant été réalisé entre les groupes politiques pour la présentation d'une liste unique de candidats aux postes de **vice-présidents**, **MM. de Montalembert, Monichon, Descours Desacres** et **Tournan** ont été élus, par acclamations, vice-présidents de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé, alors, qu'en application de l'alinéa 3 de l'article 13 du règlement, deux des quatre postes de secrétaires devaient être obligatoirement attribués aux groupes politiques qui n'étaient pas encore représentés au bureau, c'est-à-dire respectivement au groupe communiste et au groupe de l'union des sénateurs non inscrits à un groupe politique. M. le président ayant constaté que les candidatures de **MM. Prost** et **Talamoni** ne soulevaient aucune opposition, ceux-ci ont été proclamés **secrétaires** du bureau de la commission.

De la même manière, en l'absence de toute opposition, **MM. Raybaud** et **Legouez** ont été proclamés **secrétaires** du bureau de la commission.

Après les interventions de Mlle Rapuzzi et de M. Gaudon, M. Edouard Bonnefous, président, a exprimé l'intention de développer la concertation entre les divers groupes politiques et, à cette fin, de réunir fréquemment le bureau.

La commission a ensuite procédé à la nomination des **rapporteurs spéciaux des budgets suivants** :

I. — BUDGETS CIVILS

a) Budget général.

	MM.
Affaires étrangères	Héon.
Agriculture	Boscary-Monsservin.
Anciens combattants et victimes de guerre.	Sauvageot.
Coopération	Schmitt.
Culture	Maurice Schumann.
Départements d'outre-mer.....	Blin.

Economie et finances :	MM.
I. — Charges communes.....	Tournan.
II. — Services financiers	Amic.
Education et universités.....	Lacoste.
Equipement	Brousse.
Ports	Mlle Rapuzzi.
Industrie et recherche.....	Descours Desacres.
Intérieur :	
— Intérieur	Raybaud.
— Rapatriés	Mlle Pagani.
— Aménagement du territoire.....	de Montalembert.
Justice	Lombard.
Qualité de la vie :	
I. — Environnement	Boyer-Andrivet.
Services du Premier ministre :	
I. — Services généraux	Chazelle.
— Information	Fosset.
II. — Journaux officiels.....	Jargot.
III. — Secrétariat général de la défense nationale	de Montalembert.
IV. — Conseil économique et social..	Gaudon.
V. — Commissariat général du Plan d'équipement	Gaudon.
Territoires d'outre-mer.....	Blin.
Transports :	
I. — Section commune.....	Mlle Rapuzzi.
II. — Transports terrestres.....	Mlle Rapuzzi.
III. — Aviation civile.....	Fortier.
IV. — Marine marchande.....	Talamoni.
Travail et santé publique :	
— Travail, emploi, population.....	Kistler.
— Santé publique	Ribeyre.

b) Budgets annexes.

Imprimerie nationale.....	Talamoni.
Légion d'honneur et Ordre de la Libération	Prost.
Monnaies et Médailles.....	Prost.
Postes et télécommunications.....	Chochoy.
Prestations sociales agricoles.....	Monichon.

II. — BUDGETS MILITAIRES

a) Budget général.

MM.

Dépenses ordinaires des services militaires Legouez.
Dépenses en capital des services militaires Monory.

b) Budgets annexes.

Service des essences Chazelle.
Service des poudres Descours Desacres.

**

Comptes spéciaux du Trésor..... Schleiter.

Redevance pour droit d'usage des postes
de radiodiffusion et de télévision (art. 19
de la loi n° 74-696 du 7 août 1974).... Cluzel.

Après un débat dans lequel sont intervenus notamment MM. Edouard Bonnefous, président, Coudé du Foresto, rapporteur général, Moinet, Pierre Brousse, Yves Durand, de Montalembert, Chochoy et Descours Desacres, la commission a décidé de renvoyer à sa séance du mercredi 9 octobre la désignation des autres rapporteurs spéciaux.

La commission a enfin désigné **M. Coudé du Foresto**, rapporteur général, comme **rapporteur** du projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au **remboursement** d'une nouvelle fraction des crédits de **taxe sur la valeur ajoutée** en faveur des **exploitants agricoles** (n° 6, 1974-1975).

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION, SUFFRAGE UNIVERSEL, REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Vendredi 4 octobre 1974. — *Présidence de M. Estève, président d'âge.* La commission a procédé par acclamations à l'élection de son bureau. Ont été élus :

Président : M. Jozeau-Marigné.

Vice-présidents : MM. Champeix, de Hauteclocque, Sauvage et Auburtin.

Secrétaires : MM. Namy, Pelletier et Virapoullé.

Le quatrième poste de secrétaire a été laissé vacant en l'absence de M. Heder qui exerçait cette fonction dans le précédent bureau et dont la commission ignorait les intentions.

Présidence de M. Jozeau-Marigné, président. Dans une brève allocution le président a remercié ses collègues de la confiance qui venait de lui être faite ainsi qu'aux autres membres du bureau et a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres de la commission.

La commission a, ensuite, désigné **M. Pierre Marcilhacy** comme **rapporteur** :

— du projet de loi (n° 293, 1973-1974) modifiant la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des **infractions en matière de chèques**,

— de sa proposition de loi (n° 3, 1974-1975) tendant à modifier l'article 19-1 de la loi n° 72-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des **infractions en matière de chèques**.

Elle a, ensuite, entendu, sur-le-champ, le rapport de M. Pierre Marcilhacy sur ce dernier texte.

Le rapporteur a exposé que certaines dispositions de la loi n° 72-10 précitée devaient légalement entrer en vigueur le 15 octobre 1974 au plus tard, mais que le Gouvernement avait déposé un projet de loi destiné à modifier les dispositions principales du texte dont il ne serait pas concevable qu'il soit appliqué pour être fondamentalement transformé peu après.

Le rapporteur a indiqué qu'en conséquence, il était proposé de supprimer, dans le texte actuel de l'article 19-1 de la loi du 3 janvier 1972, la date limite du 15 octobre 1974.

Conformément aux conclusions de son rapporteur, la commission a adopté la proposition de loi sans modification.

La commission a, enfin, fixé son programme de travail pour la semaine suivante et a, en particulier, décidé de désigner, le mercredi 9 octobre, un **rapporteur unique** pour les **deux projets constitutionnels** actuellement en instance devant l'Assemblée Nationale, sous réserve de leur adoption.